

CERTIFICAT DES RÉSULTATS AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ COMPOSÉ DES ZONES 0056 ET 0012 RELATIVEMENT À LA RÉSOLUTION CA21 240126 APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP432 AUTORISANT L'OCCUPATION DU 2E ÉTAGE DU 2600, RUE ONTARIO EST (LOT 1 424 774), LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 99999, RUE ONTARIO EST (LOT 1 424 819) ET LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS AU 2660, RUE ONTARIO EST POUR LE REMPLACER PAR UN BÂTIMENT DE 4 ÉTAGES

REGISTRE CA21240126-REGISTRE#1 (ZONE VISÉE 0056)

En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités a été remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.

Ainsi, toute personne habile à voter des zones 0012 et 0056 pouvait transmettre sa demande de tenue de registre à compter du jeudi 22 avril 2021, et ce, jusqu'au jeudi 6 mai inclusivement.

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), j'établis, à l'égard du registre ouvert aux personnes habiles à voter, que :

1. le nombre de personnes habiles à voter établi est de 2 894;
2. le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 300;
3. le nombre de demandes enregistrées est de 237;
4. la résolution CA21 240126 (portion relative à la zone visée 0056) est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Fait à Montréal, le 10 mai 2021

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie